

SÉCHERESSE

Demande de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse et aux conséquences sur les maisons (fissures, lézardes...), la mairie va demander la reconnaissance de **L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**.

- Faites une demande à titre personnel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle adressée à la mairie en y joignant des photos, **avant le 30 octobre**
- Déclarer les dommages à votre assurance comme pour tout sinistre. N'hésitez pas à joindre des photos des dommages.